

Le recours contre l'aérodrome détaillé

La Libre
Belgique
20/03/13
COM ID LGT

Les signataires de la procédure
s'expliquent
sur leur démarche.

■ SAINT-HUBERT ■

Ils sont accusés de tous les maux, à la fois par les clubs actifs sur l'aérodrome, Idélux... Trois personnes ont introduit un recours au Conseil d'Etat contre le permis d'urbanisme octroyé pour le développement du site (piste en dur, zone d'activités économiques...).

Résultat ? Le projet de redéploiement est à l'arrêt, en attendant une décision du Conseil d'Etat. Si elle est négative, l'aérodrome pourrait fermer. Aujourd'hui, les signataires sortent de leur silence. *"Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le recours Cassart (Ndlr, du nom d'un des signataires) n'est pas une bande de copains furieusement opposés à tout projet industriel", expliquent-ils. "Ce recours a été introduit car le groupe pense que les règles*

régissant l'obtention des permis de bâtir ont été bafouées de façon fondamentale."

Ces utilisateurs de l'aérodrome reprochent à Idélux *"d'introduire le projet en plusieurs permis de petite taille, ce qui a permis d'éviter un débat public"*.

Un exemple ? Le permis pour un bâtiment *"est séparé de celui de la route qui permet d'y accéder, c'est ce que l'on appelle vulgairement le saucissonnage. Il y a donc eu ni concertation ni étude d'incidences"*.

D'après les auteurs du recours, même s'il n'a pas demandé la suspension du permis, l'auditeur du Conseil d'Etat estime qu'il est illégal. Il aurait fallu introduire un permis unique, impliquant un volet environnemental. Le groupe ne veut pas être désigné comme le mouton noir.

"Il apparaît pour le moins étonnant que la perspective de devoir suivre les règles entraîne la fermeture. Ce serait un comble que la responsabilité du sort de l'aérodrome soit transférée de l'intercommunale vers un petit groupe dès lors que l'on parle de fermeture. Cela paraît un peu facile", conclut le communiqué.

N. Dz